



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière de Tarn-et-Garonne

Année 2024

En cohérence avec les enjeux prioritaires définis par le Document Général d'Orientations (DGO), le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) permet de financer annuellement les projets et les actions de prévention et de sécurité routières portées par les acteurs locaux et visant à diminuer l'insécurité routière et l'accidentalité dans le département.

Ces projets, dès lors qu'ils sont retenus comme étant éligibles et subventionnables, peuvent ainsi bénéficier d'une subvention financière de l'Etat au titre du PDASR.

Si vous souhaitez présenter un projet pour l'année 2024 et solliciter une subvention PDASR pour un montant inférieur ou égal à 400€, vous devez renseigner cette fiche d'appel à projet et de demande de financement PDASR.

Nota : Toute demande de financement PDASR pour un montant supérieur à 400 € doit impérativement être accompagnée du document CERFA également disponible sur le site internet des services de l'Etat.

Identification du Projet

Cochez la case correspondant à votre situation :

- Première demande (projet nouveau)
- Renouvellement d'une demande (reconduction d'un projet)

*Dans le cas d'un renouvellement,
merci de préciser la subvention totale attribuée en 2023 :*

- €

Identification du Demandeur

- Association Collectivité locale/territoriale
- Établissement scolaire Structure du secteur privé
- Autre (précisez) :

NOM :

N° SIRET (OBLIGATOIRE dans le cadre de subvention financière) :

Représentant légal de la structure :

Qualité :

Nom et Prénom :

Adresse postale :

.....

CP : Commune :

Téléphone :

Courriel (*écrire de façon lisible*) :

Personne chargée du projet (action et financement) :

Fonction :

Nom et Prénom :

Téléphone :

Courriel (*écrire de façon lisible*) :



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRESENTATION DU PROJET PDASR 2024

(Fiche descriptive par action)

- Première demande (projet nouveau)
 Renouvellement d'une demande (reconduction d'une action déjà financée sur un ou plusieurs exercices précédents)

Identification de l'Action

Intitulé de l'action :

.....

.....

Objectif(s) de l'action :

.....

.....

Date(s) prévisionnelles de réalisation (joindre un planning de réalisation) :

Date(s) :

Périodicité du 01/01/2024 au 31/12/2024:

.....

Localisation de l'action :

.....

Champ de l'action :

Cible DGO : 1 seul choix à cocher (le plus prioritaire de votre action)

Le risque routier professionnel	<input type="checkbox"/>	Les jeunes	<input type="checkbox"/>
Les conduites à risques : <i>alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs (usage du téléphone principalement)</i>	<input type="checkbox"/>	Les séniors	<input type="checkbox"/>
Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : <i>vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisé et marche</i>	<input type="checkbox"/>	Les deux-roues motorisés	<input type="checkbox"/>
Les Jeunes	<input type="checkbox"/>	Les séniors	<input type="checkbox"/>

Autre (précisez) :

Description de l'Action

- L'action s'inscrit-elle dans le cadre d'une politique particulière (mission de l'État, orientation régionale, politique d'entreprise, etc.) :

Contenu du projet :

- Déroulement :

Moyens mis en oeuvre :

- Financier(s) :

- Humain(s) :

- Matériel(s) :

► *Souhaitez-vous bénéficier d'un prêt de matériel et/ou d'une intervention de la coordination sécurité routière de Tarn-et-Garonne ?*

Oui → *si tel est le cas, veuillez prendre contact avec la coordination SR pour vous assurer de la disponibilité du matériel et/ou des intervenants au minimum 4 mois avant la date de votre action de prévention.*

Non

Publics visés :

- Type d'usagers :
- Âges :
- Nombre de personnes ciblées :

Liste des autres partenaires associés :

Partenaire 1 :

Coordonnées :

Rôle :

Partenaire 2 :

Coordonnées :

Rôle :

Partenaire 3 :

Coordonnées :

Rôle :

Communication et évaluation :

L'évaluation de l'action : la transmission au service de la coordination des éléments d'évaluation du projet financé est obligatoire pour pouvoir soumettre des projets ultérieurs.

Les imprimés types d'évaluation (pour les porteurs de projet et pour les partenaires) sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat

Moyens de communication sur le projet (plaquette, affiche, presse, radio...) :

.....
.....
.....
.....

Plan de financement prévisionnel de l'Action

Attention :

- Le plan de financement doit être **EQUILIBRE** : le total des charges doit être égal au total des produits.
- Joindre impérativement les devis et les demandes de mise en concurrence des dépenses liées à l'action.

CHARGES OU DEPENSES <i>(charges spécifiques affectées au projet)</i>	PREVISIONS CHARGES	PRODUITS OU RECETTES <i>(ressources directes affectées au projet : vente de produits finis, prestations de services, marchandises)</i>	PREVISIONS PRODUITS
60 – Achats		74 – Subventions d'exploitation demandées	
Prestation de service	€	> auprès des services de l'État :	
Matières et fournitures	€	- Ministère de l'Intérieur (PDASR 2022)	€
Autres fournitures	€	- autre ministère : <i>(à préciser)</i>	€
61 – Services extérieurs		- autre ministère : <i>(à préciser)</i>	€
Locations mobilières et immobilières	€	> auprès de la Région :	
Entretien et réparation	€	<i>(à préciser)</i>	€
Assurances	€	> auprès du Département :	
Divers <i>(à préciser)</i>	€	<i>(à préciser)</i>	€
62 – Autres services extérieurs		> auprès de la /des Intercommunalité(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	€	<i>(à préciser)</i>	€
Publicité, publications	€	<i>(à préciser)</i>	€
Déplacements, missions et réceptions	€	> auprès de la /des Commune(s) :	
Frais (postaux, télécommunications et bancaires)	€	<i>(à préciser)</i>	€
63 – Impôts et taxes		<i>(à préciser)</i>	€
Impôts et taxes sur les rémunérations	€	> auprès des Fonds européens :	
Autres impôts et taxes	€	<i>(à préciser)</i>	€
64 – Charges de personnel		> auprès de la CNASEA (emplois aidés) :	
Rémunération du personnel	€	<i>(à préciser)</i>	€
Charges sociales	€	> autres aides :	
Autres charges du personnel <i>(à préciser)</i>	€	- auprès d'un établissement public <i>(à préciser)</i>	€
65 – Autres charges de gestion courante		<i>(à préciser)</i>	€
<i>(à préciser)</i>	€	<i>(à préciser)</i>	€
<i>(à préciser)</i>	€	- aide(s) privée(s)	€
<i>(à préciser)</i>	€	<i>(à préciser)</i>	€
66 – Charges financières		75 – Autres produits de gestion courante	
<i>(à préciser)</i>	€	Cotisations	€
<i>(à préciser)</i>	€	Dons, Legs	€
67 – Charges exceptionnelles		Autres <i>(à préciser)</i>	€
<i>(à préciser)</i>	€	Autofinancement	
<i>(à préciser)</i>	€	Apport de fonds propres du porteur de projet	€
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	€	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	€

Montant du financement PDASR sollicité
(Maximum 400€)

Pour cette action, nous sollicitons un financement de€ au titre du PDASR 2024.

RAPPELS :

- *Toutes les rubriques doivent être complétées et lisibles. Ne pas hésiter à joindre tout document utile à la bonne compréhension du projet.*
- *Le plan de financement doit être détaillé et ne concerner que les dépenses directement liées au projet "sécurité routière".*
- *Le financement du PDASR n'est pas destiné à équilibrer les comptes de l'organisme ou de l'événement dans lequel s'inscrit le projet sécurité routière.*
- *Le montant de la subvention qui pourra vous être alloué ne pourra pas excéder 80 % du coût financier total de votre action (y compris la/les subvention(s) actée(s) par d'autre(s) acteur(s)).*

Date : _____ à : _____

Cachet et Signature :

A retourner en un exemplaire avant le 30 janvier 2024

Soit par courrier adressé à : **Préfecture de Tarn-et-Garonne -
BPSI – Coordination sécurité routière
2, Allée de l'Empereur
BP 10779 - MONTAUBAN CEDEX**

soit par messagerie électronique à :

pref-securite-routiere@tarn-et-garonne.gouv.fr

Pièces nécessaires à la constitution de votre demande de subvention :

(En cas d'absence de ces documents, le financement ne pourra pas être accordé)

Pour tous :

- le dossier de demande de financement dûment renseigné, daté et signé (un par action)
- le planning de l'action
- le Relevé d'Identité Bancaire
- le numéro de SIRET obligatoire
- le ou les devis

Pour les associations uniquement, fournir également :

- les statuts de l'association
- le bilan budgétaire de l'année précédente présenté en Assemblée Générale